

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE 2023

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Que l'on ouvre l'assemblée à 12h23

Dûment proposé

Dûment appuyé

0.2 Præsidium

Que Bernie Veilleux-Trinh et Mélianne B. Quintal assurent respectivement l'animation et le secrétariat de l'assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

0.3 Adoption des procès-verbaux

Que l'on adopte les procès verbaux tel que présenté

mis en dépôt

1. Positionnements politiques

1.1 Proposition sur les Reprises.

CONSIDÉRANT, que le mandat de grève des reprises adopté en assemblée générale avait pour objectif d'empêcher que les étudiantes soient punies pour avoir exercé leur droit de grève,

CONSIDÉRANT que ce qui pénalise les étudiantes est le rallongement de la session, c'est-à-dire les reprises du 2, 3, et 4 janvier 2024,

CONSIDÉRANT l'approche répressive et antisyndicale de l'administration du collège de Maisonneuve qui se démarque de l'attitude des autres administrations collégiales,

CONSIDÉRANT la confusion actuelle face au calendrier et aux reprises des journées de grève,

QUE la SOGÉÉCOM interprète le mandat de grève adopté le 26 septembre dernier de la façon suivante :

- QU'advenant le maintien du calendrier scolaire tel que modifié le 7 novembre 2023, la SOGÉÉCOM interprète ce mandat comme un mandat de grève pour le 2, 3 et 4 janvier ;

- QU'advenant l'annonce d'une directive ministérielle s'appliquant de la même façon à l'ensemble des CÉGEPS et collèges du soi-disant Québec suite aux grèves du Front Commun, QUE les journées de reprise annoncées par cette directive ne soient pas considérées comme des reprises de grève étudiante et donc exclues de l'application du mandat de grève du 26 septembre dernier ;

- QU'advenant l'absence de directive ministérielle, QUE la SOGÉÉCOM grève toutes les reprises considérées comme excessives en comparaison avec les reprises imposées par les administrations des autres CÉGEPS et collèges ;

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

1.2 Proposition sur le Calendrier :

CONSIDÉRANT que la grève a permis l'obtention historique de nombreux gains au niveau des droits sociaux qui n'auraient vraisemblablement pas été acquis autrement,

CONSIDÉRANT que le débrayage est souvent le moyen de pression le plus efficace à la disposition des étudiant-e-s et des travailleur-euse-s luttant pour leurs conditions de vie ou pour la justice sociale,

CONSIDÉRANT que l'efficacité de la grève repose sur la perturbation de l'économie par le refus d'accomplir du travail de formation ou de production,

CONSIDÉRANT que la pratique de la reprise systématique des journées de grève empêche la retenue du travail et ne laisse à la grève que la possibilité de perturber le calendrier scolaire ce qui diminue considérablement son efficacité en tant que moyen de pression,

CONSIDÉRANT que les reprises de grève sont presque toujours imposées dans une optique de punition des grévistes,

QUE la SOGÉÉCOM dénonce fermement toute reprise de grève imposée dans le but d'exercer des représailles à l'encontre des grévistes ;

QUE la SOGÉÉCOM dénonce également toute instrumentalisation du calendrier scolaire par les administrations ;

QU'advenant un débrayage de longue durée qui empêche l'atteinte des exigences des cours, la SOGÉÉCOM exige que toute modification au calendrier scolaire obtienne l'approbation de la SOGÉÉCOM ainsi que celle des autres syndicats actifs sur les campus,

QUE la SOGÉÉCOM s'engage à mobiliser sa population en vue de grever les journées de reprise qui n'auraient pas obtenue son approbation ainsi que celle des autres syndicats actifs sur les campus ;

QUE la SOGÉÉCOM s'engage à offrir solidarité et soutien à toute association étudiante ou

syndicat de salarié-e-s dans le milieu collégial subissant des reprises de grève.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

1.3 Proposition en solidarité avec Palestine

Considérant que des bombardements mènent au massacre des Palestiniennes et Palestiniens, surtout quand ceux-ci visent des hôpitaux comme dans le cas de la frappe contre l'hôpital al-Ahli de Gaza le 17 octobre tuant plus de 500 personnes ;

Considérant que 2.2 millions de personnes, la plupart étant des réfugiés.es palestinien.nes depuis 1948, sont emprisonnées dans la prison à ciel-ouvert de la bande de Gaza, la majorité d'entre eux et elles des enfants en dessous de 18 ans, et sont maintenant privés d'eau, de nourriture et d'électricité par le siège de l'armée israélienne qui contrôle tout ce qui entre et sort par mer, air ou terre dans la bande de Gaza ;

Considérant que ces attaques et tactiques de la part d'Israël depuis le 7 octobre 2023, accompagné de sa rhétorique revanchiste, raciste et coloniale, sont une tentative de génocide contre le peuple palestinien ;

Que l'on supporte le peuple palestinien dans sa résistance à l'agression coloniale et meurtrière de la part de l'État israélien, son armée, et ses mécènes internationaux comme le Canada et les États-Unis ;

Que l'on donne notre support moral, organisationnel et matériel aux organisations et groupes locaux supportant le peuple palestinien et dénonçant le massacre en cours ;

Que l'on réitère notre mandat pro-BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions) à l'égard de l'État Israéliens et de sa campagne meurtrière de répression et d'occupation de la Palestine.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition d'amendement :

Que l'on ajoute le QUE suivant :

«*QUE la SOGÉÉCOM supporte un cessez-le-feu entre la Palestine et Israël* »

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition de sous-amendement

Que l'on modifie l'amendement de la façon à ce qu'il se lise comme suit :

QUE la SOGÉÉCOM supporte un cessez-le-feu immédiat d'Israël quant aux tentatives génocidaire dans une perspective de libération du peuple palestinien

Dûment proposé

Dûment appuyé
Adopté à majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée :

Considérant que des bombardements mènent au massacre des Palestiniennes et Palestiniens, surtout quand ceux-ci visent des hôpitaux comme dans le cas de la frappe contre l'hôpital al-Ahli de Gaza le 17 octobre tuant plus de 500 personnes ;

Considérant que 2.2 millions de personnes, la plupart étant des réfugiés.es palestinien.nes depuis 1948, sont emprisonnées dans la prison à ciel-ouvert de la bande de Gaza, la majorité d'entre eux et elles des enfants en dessous de 18 ans, et sont maintenant privés d'eau, de nourriture et d'électricité par le siège de l'armée israélienne qui contrôle tout ce qui entre et sort par mer, air ou terre dans la bande de Gaza ;

Considérant que ces attaques et tactiques de la part d'Israël depuis le 7 octobre 2023, accompagné de sa rhétorique revanchiste, raciste et coloniale, sont une tentative de génocide contre le peuple palestinien ;

Que l'on supporte le peuple palestinien dans sa résistance à l'agression coloniale et meurtrière de la part de l'État israélien, son armée, et ses mécènes internationaux comme le Canada et les États-Unis ;

Que l'on donne notre support moral, organisationnel et matériel aux organisations et groupes locaux supportant le peuple palestinien et dénonçant le massacre en cours ;

Que l'on réitère notre mandat pro-BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions) à l'égard de l'État Israéliens et de sa campagne meurtrière de répression et d'occupation de la Palestine.

QUE la SOGÉÉCOM supporte un cessez-le-feu immédiat d'Israël quant aux tentatives génocidaires dans une perspective de libération du peuple palestinien

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à majorité

1.4 Proposition de soutien au Front Commun, à la FIQ et à la FAE

Considérant que la qualité des services de santé et des services sociaux, des cégeps, des garderies et autres institutions impacte directement toutes les étudiants.es ;

Considérant les conditions de travail intenses, le mauvais état mental des travailleurs.euses et les minces augmentations salariales qui ne tiennent clairement pas compte de l'inflation ;

Considérant la diminution de la qualité des services offerts dans nos établissements

d'enseignement ;

Considérant les intérêts communs partagés entre étudiants.es et travailleurs.euses, les unissant davantage ;

Considérant l'importance des ralentissements du travail et des grèves comme moyen efficace de lutter économiquement pour la justice, l'accessibilité et la qualité de l'éducation et du réseau de santé ;

Que l'on adopte un mandat de soutien au Front commun, à la Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) ainsi qu'à la Fédération Autonome de l'Enseignement (FAE).

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition d'amendement :

D'ajouter suite à «mandat de soutien » : (...) à la campagne de grève actuelle du (...) pour qu'il se lise comme suit :

Que l'on adopte un mandat de soutien à la campagne de grève actuelle du Front commun, de la Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) ainsi que de la Fédération Autonome de l'Enseignement (FAE).

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale telle qu'amendée

Considérant que la qualité des services de santé et des services sociaux, des cégeps, des garderies et autres institutions impacte directement toutes les étudiants.es ;

Considérant les conditions de travail intenses, le mauvais état mental des travailleurs.euses et les minces augmentations salariales qui ne tiennent clairement pas compte de l'inflation ;

Considérant la diminution de la qualité des services offerts dans nos établissements d'enseignement ;

Considérant les intérêts communs partagés entre étudiants.es et travailleurs.euses, les unissant davantage ;

Considérant l'importance des ralentissements du travail et des grèves comme moyen efficace de lutter économiquement pour la justice, l'accessibilité et la qualité de l'éducation et du réseau de santé ;

Que l'on adopte un mandat de soutien à la campagne de grève actuelle du Front commun, de la Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) ainsi que de la Fédération Autonome de l'Enseignement (FAE).

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

1.5 Proposition pour le FRED

Considérant la gravité de la crise environnementale actuelle et l'importance d'agir ;

Considérant les enjeux liés à la gouvernance et à la direction du collège qui méprise les intérêts de sa population ;

Considérant l'importance de s'unir pour pallier à ces enjeux de premier rang ;

Considérant la récente formation, à l'initiative du GEM, du FRED, soit le Front de réflexion environnemental et Démocratique qui a pour but de regrouper l'ensemble des syndicats et de la population du Collège autour de ces enjeux.

Que la SOGÉÉCOM reconnaisse l'existence et la légitimité du FRED ;

Que la SOGÉÉCOM délègue les membres du GEM par le biais de leur implication dans le FRED pour toute consultation en ce qui a trait au renouvellement de la politique environnementale du Collège qui aura lieu durant cette année scolaire ;

Que la SOGÉÉCOM s'engage à étudier lors d'une future instance de cette assemblée une liste de revendications présentées par FRED et la possibilité d'accorder au FRED un mandat pour faire valoir ces revendications au nom des membres de la SOGÉÉCOM.

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

1.6 Proposition de la CRUES

Considérant que chaque association membre de la CRUES doit adopter ses principes ;

Que la SOGÉÉCOM adopte les 13 positions de la CRUES qui suivent :

1. Pour une éducation publique, gratuite, de qualité, accessible, non-discriminatoire, adaptée aux besoins et aux capacités de chaque personne étudiante et libre de toute ingérence de l'entreprise privée ;
2. Pour un régime d'aide financière universelle permettant d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer des conditions de vie décentes ;
3. Pour la reconnaissance du travail étudiant et la salarisation de tous les stages ;
4. Pour la démocratisation des institutions d'enseignement dans une perspective d'autogestion ;
5. Pour la reconnaissance des savoirs autochtones et la décolonisation de l'éducation ;

6. Pour la défense et l'expansion des services publics universels ;
7. Pour la gestion commune et démocratique de l'économie en vue de la satisfaction des besoins de toutes et tous dans le respect des limites écologiques, contre l'exploitation capitaliste ainsi que les inégalités et les oppressions liées à ce système ;
8. Pour une solidarité syndicale internationale avec toutes les luttes progressistes ;
9. Pour une solidarité avec les peuples et nations autochtones du Nord et du Sud, ainsi qu'avec les communautés marginalisées et les communautés racisées, contre toutes formes de colonialisme et d'impérialisme ;
10. Pour une transition écologique juste et solidaire avec les luttes historiquement portées par les peuples et les nations autochtones du Nord et du Sud ;
11. Pour un féminisme combatif visant l'abolition du cishétéropatriarcat, contre toutes formes de discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la diversité sexuelle ou la diversité corporelle ;
12. Pour une lutte résolument antiraciste, s'opposant à toute forme de discrimination institutionnelle et systémique, et pour l'abolition de la suprématie blanche ;
13. Pour l'inclusion des personnes étudiantes neuro-divergentes, vivant avec des handicaps, des immunodéficiences ou des enjeux de santé mentale ou ayant des enjeux d'accessibilité divers.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

1.7 Proposition sur les Locaux

Considérant la modification sans préavis des locaux étudiants qui représentent des lieux de vie et de socialisation important au collège ;

Considérant que ces modifications ont consisté en l'ajout de fenêtres sur les portes des comités sans que ces derniers puissent les recouvrir ainsi que le changement du système électrique empêchant la fermeture des lumières ;

Considérant que la SOGÉÉCOM considère chaque comité comme étant souverain des décisions prises dans leur local ;

Considérant la discrimination subie par le comité Ébène par l'administration du collège ;

QUE l'on se mobilise afin de revendiquer le droit des comités de peindre leur local, de recouvrir les fenêtres sur leur porte et autres modification des locaux

QUE les comités n'aient aucun compte à rendre à l'administration sur ces modifications.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition d'amendement

Que la SOGÉÉCOM demande à avoir des locaux pour les comités et le café étudiant dans le nouveau bâtiment

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition de sous-amendement :

Que l'on retire «dans le nouveau bâtiment »

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement :

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale telle qu'amendée :

Considérant la modification sans préavis des locaux étudiants qui représentent des lieux de vie et de socialisation important au collège ;

Considérant que ces modifications ont consisté en l'ajout de fenêtres sur les portes des comités sans que ces derniers puissent les recouvrir ainsi que le changement du système électrique empêchant la fermeture des lumières ;

Considérant que la SOGÉÉCOM considère chaque comité comme étant souverain des décisions prises dans leur local ;

Considérant la discrimination subie par le comité Ébène par l'administration du collège ;

QUE l'on se mobilise afin de revendiquer le droit des comités de peindre leur local, de recouvrir les fenêtres sur leur porte et autres modifications des locaux

QUE les comités n'aient aucun compte à rendre à l'administration sur ces modifications.

Que la SOGÉÉCOM demande à avoir des locaux pour les comités et le café étudiant

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

1.8 Position FEQ ET UEQ

CONSIDÉRANT les analyses étroites et patriarcales mises de l'avant par la FEQ qui dénonce la hausse des frais de scolarité comme un frein à la fondation d'une famille et à l'achat d'une maison, sans critiquer le caractère anti-féministe sous-jacent à la reproduction du modèle familial classique.

Considérant les principes de syndicalismes de combat défendus par la SOGÉÉCOM

Que la SOGÉÉCOM soit méfiante envers l'UEQ et la FECQ

Que la SOGÉÉCOM ne prône la coopération avec les fédérations que lorsqu'un rapport de force puissant, avec le gouvernement et les fédérations, est en place.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

3. Procédures de clôture

3.1 Questions à l'exécutif

3.2 Varia

3.3 Levée

Que l'assemblée soit levée à 14h00

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité